

INFORMATION AUX PARENTS

HEBERGEMENT ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Lors de l'inscription, vous allez choisir la qualité de l'élève. L'admission à une qualité porte sur l'année scolaire complète.

Toutefois, un délai est toléré à la rentrée **jusqu'au 20 septembre** pour signaler par écrit tout changement éventuel lié à l'emploi du temps. Par la suite, les demandes de changement de régime ne peuvent être qu'**exceptionnelles et dûment justifiées**.

Pour prendre effet au trimestre suivant, les demandes écrites doivent être accordées par le chef d'établissement avant le 20 décembre pour le 2^{ème} trimestre et avant le 20 mars pour le 3^{ème} trimestre.

Comment payer vos frais de restauration et d'internat ?

A réception de l'avis aux familles trimestriel, ou par anticipation, vous pouvez régler les frais scolaires de votre enfant, en totalité ou partiellement, soit

- par chèques bancaires établi à l'ordre du LPO Nelson Mandela,
- en espèces directement à la caisse de l'agence comptable (un reçu vous sera remis),
- par virements bancaires au compte de l'établissement LPO Nelson Mandela (à votre initiative)

IBAN : FR76 1007 1860 0000 0010 0312 514 BIC : TRPUFRP1

- par paiements sécurisés en ligne en vous connectant sur <http://ent.ac-poitiers.fr> (voir page 2)
- ou bien, **uniquement si vous n'avez pas droit à la bourse de lycée**, par prélèvements automatiques effectués par le LPO Nelson Mandela selon l'échéancier (voir page 3). La demande est à faire en complétant le MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA au verso de la FICHE INTENDANCE.

Les demandes de prélèvements incomplètes ou ne répondant pas aux conditions ci-dessus ne seront pas acceptées.

Si vous rencontrez des difficultés financières, vous pouvez avoir recours à l'aide du fonds social. Contact : l'assistante sociale ou gestion-nelson-mandela@ac-poitiers.fr

Quels que soient la qualité de l'élève et/ou le moyen de paiement choisi, **veuillez obligatoirement joindre un RIB au dossier d'inscription.**



RENTREE 2019 au Lycée Nelson Mandela : Le paiement sécurisé en ligne

Le lycée Nelson Mandela de Poitiers vous propose à compter de la rentrée 2019 de faciliter vos démarches et de payer les factures de restauration de votre enfant par internet. Pour y accéder, il suffira de se rendre à l'adresse internet suivante, puis suivre la démarche :

<http://ent.ac-poitiers.fr>

1 Authentification personnelle

2 Accès au paiement en ligne des factures par les téléservices

3 Choix de la facture à payer

4 Consultation de votre messagerie afin de visualiser la confirmation du paiement

+ Facile

- Accès unique au paiement en ligne de votre enfant
- Paiement par carte bancaire valide
- Paiement disponible 24H/24H 7j/7j

+ Rapide

- Prise en compte de votre paiement dès le lendemain
- Paiement total ou partiel de la facture

+ Sûr

- Identification personnelle et liaison sécurisée
- Utilisation de l'interface sécurisée des Finances Publiques : TIPI
- Un courriel de confirmation du paiement vous est envoyé
- Une question ? un dialogue par courriel possible avec l'agent comptable ou son représentant



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

FAIRE ENTRER L'ÉCOLE
DANS L'ÈRE DU NUMÉRIQUE
#EcoleNumerique



Ce service en ligne de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a reçu l'agrément de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL).